

# COMMUNE D'URY

Département de Seine et Marne



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2023.

Les résultats 2023 du budget de la commune se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opérations de l'exercice	959 807.96	1 122 956.41	820 085.75	244 805.91	1 779 893.71	1 367 762.32
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>163 148.45</b>	<b>575 279.84</b>		<b>412 131.39</b>	
<b>Résultat reporté</b>		<b>196 177.34</b>		<b>1 207 047.18</b>		<b>1 403 224.52</b>
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>359 325.79</b>		<b>631 767.34</b>		<b>991 093.13</b>
Restes à réaliser à reporter			194 472.00	147 117.00		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>359 325.79</b>		<b>584 412.34</b>		<b>943 738.13</b>

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- **les dépenses et recettes réelles** qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel,
- **les dépenses et recettes d'ordre** qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions).

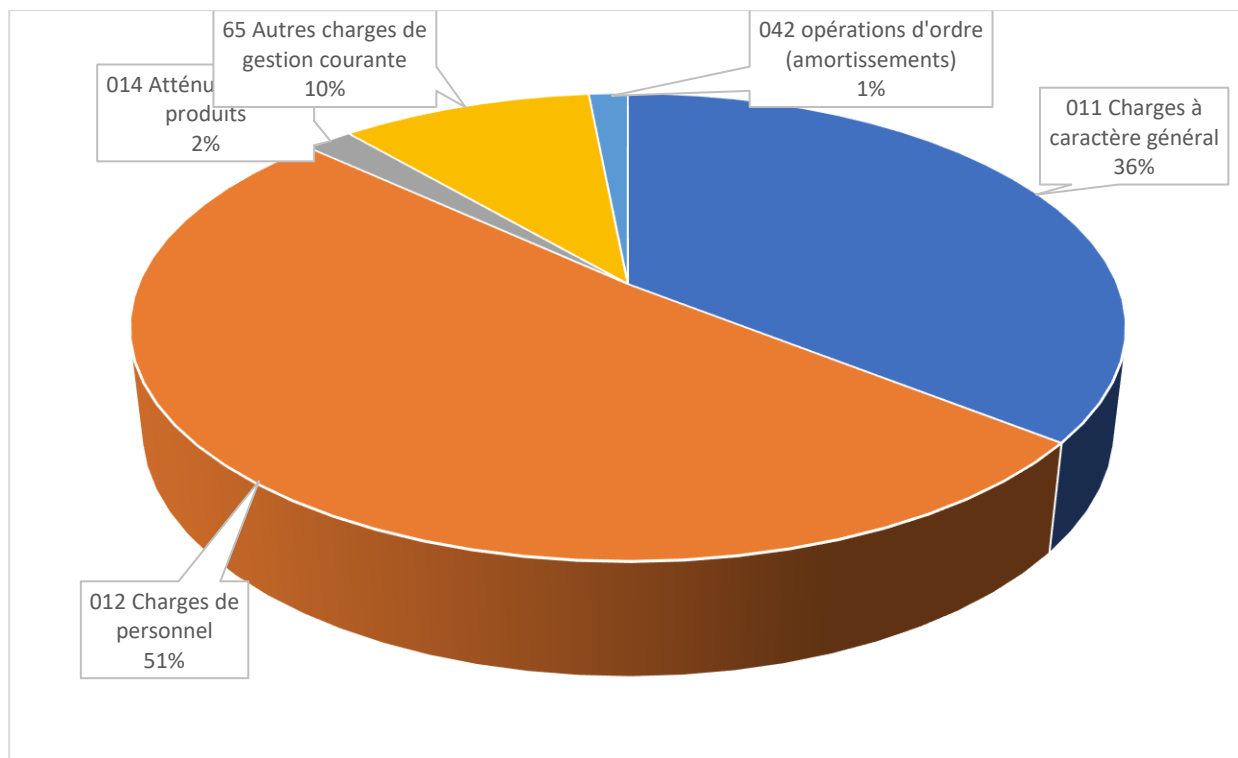
### A – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 959 807,96 € :

- dépenses réelles : 945 325,79 €

- dépenses d'ordre : 14 482,17 €

DEPENSES	VOTE BP 2023	REALISATIONS 2023
011 Charges à caractère général	522 180.00	342 476.66
012 Charges de personnel	507 100.00	491 156.03
014 Atténuations de produits	23 000.00	17 715.00
65 autres charges de gestion courante	96 600.00	93 678.87
67 charges exceptionnelles	1 000.43	0.00
68 Dotations aux amort et provisions	450.00	299.23
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 150 330.43</b>	<b>945 325.79</b>
042 opérations d'ordre (amortissements)	16 556.57	14 482.17
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 556.57</b>	<b>14 482.17</b>
023 Virement à la section d'investissement	97 044.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 263 931.00</b>	<b>959 807.96</b>



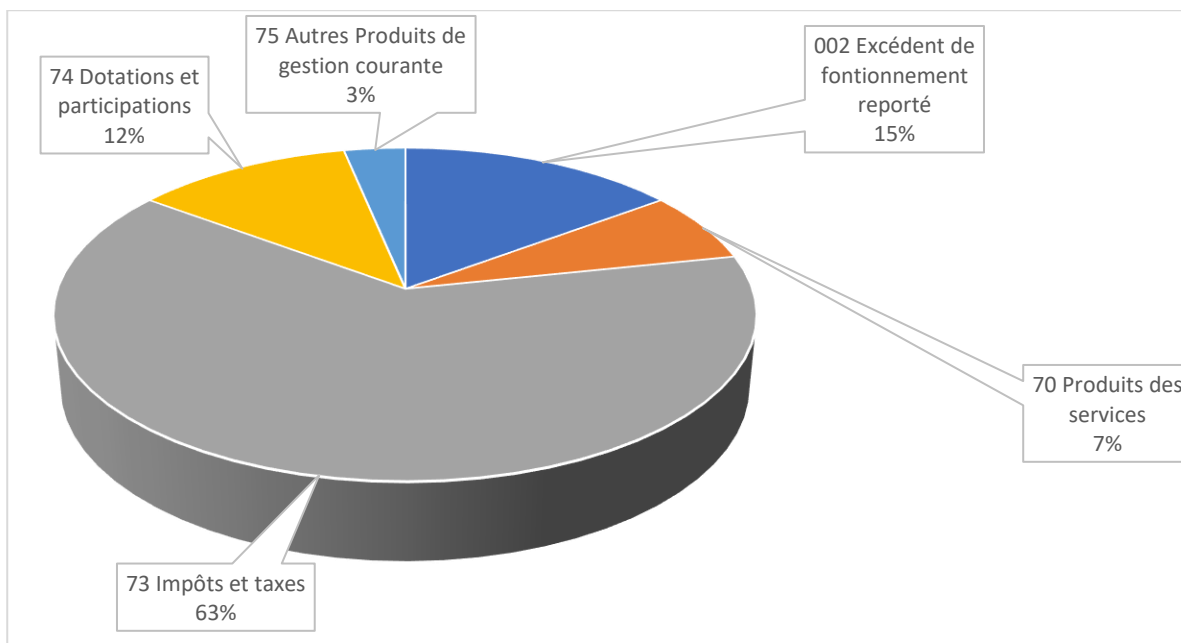
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation et l'entretien des bâtiments, des espaces communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures (repas au restaurant scolaire...), les prestations de service (contrats de maintenance), les subventions versées aux associations, les dépenses de personnel, les indemnités des élus.

## B – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 319 133,75 € :

- Recettes réelles de fonctionnement : 1 122 956,41 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 196 177,34 €

RECETTES	VOTE BP 2023	REALISATIONS 2023
013 Atténuations de charges	500.00	192.66
70 Produits des services	69 000.66	90 362.00
73 Impôts et taxes	818 270.00	836 319.36
74 Dotations et participations	139 483.00	152 954.41
75 Autres produits de gestion courante	39 000.00	43 120.87
76 Produits financiers	0.00	7.11
77 Produits spécifiques	500.00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 066 753.66</b>	<b>1 122 956.41</b>
042 opérations d'ordre	1 000.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	196 177.34	196 177.34



Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, à l'allocation compensatrice sur les taxes foncières, aux produits encaissés au titre des prestations de service rendues à la population (restaurant scolaire, garderie, accueil de loisirs), aux loyers et locations de salles municipales.

**Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement s'élève de 163 148,45 €, auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2022 d'un montant de 196 177,34 €.**  
**Le résultat de clôture de l'année 2023 s'élève à 359 325,79 €.**

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

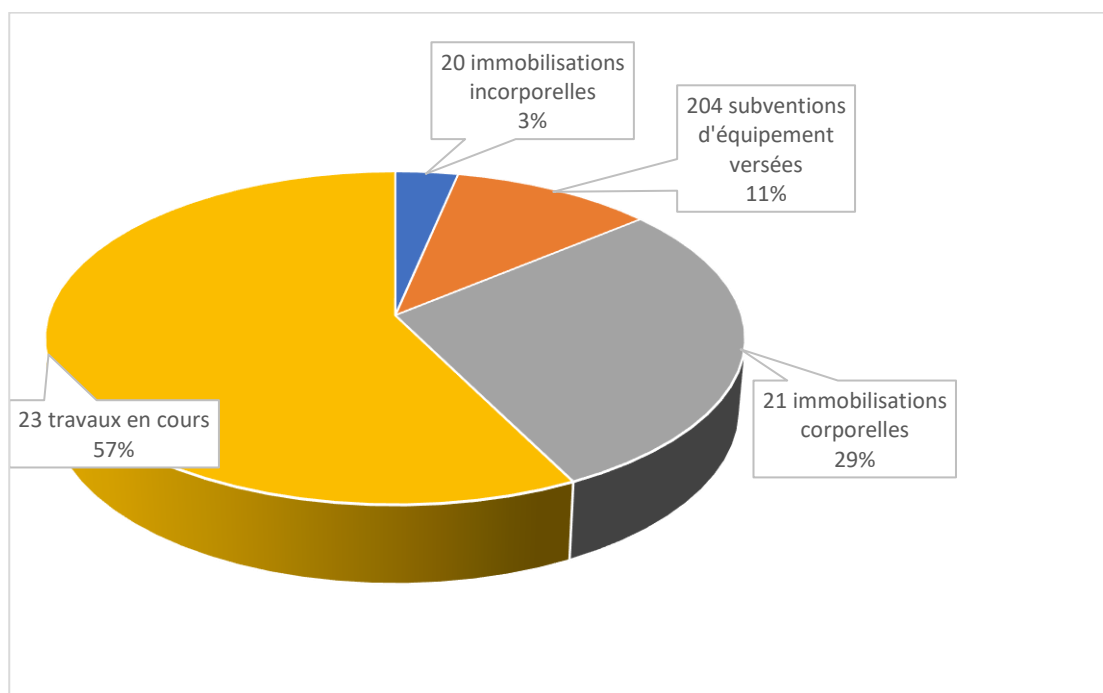
Le budget d'investissement est lié aux projets de la commune à moyen et long terme.

### A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les dépenses faisant varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, notamment les acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2023, la commune a réalisé, en section d'investissement, 820 085,75 € de dépenses.

DEPENSES	VOTE BP 2023	REALISATIONS 2023
13 subventions transférables	2 000.00	0.00
16 emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
20 immobilisations incorporelles	30 500.00	27 055.38
204 subventions d'équipement versées	241 000.00	87 544.15
21 immobilisations corporelles	423 000.00	234 527.74
23 travaux en cours	1 001 249.00	470 958.48
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 697 749.00</b>	<b>820 085.75</b>
040 opérations d'ordre	1 000.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>



**Les principales dépenses d'équipement réalisées :**

- réalisation atlas de biodiversité communale :	11 362,50 €
- étude pour aménagement des abords de la mairie :	13 020,00 €
- enfouissement réseaux rue de l'Eglise :	41 161,94 €
- enfouissement réseaux rue de Nemours :	113 615,71 €
- projecteurs éclairage extérieur église :	8 928,18 €
- plantations de fleurs espaces verts :	7 941,90 €
- acquisition immeuble Douchet :	82 500 €
- acquisition d'une tondeuse autoportée	24 945,04 €
- acquisition de la balayeuse :	4 000,00 €
- travaux espace de vie sociale :	465 318,48 €
- acquisition illuminations de Noël :	8 574,00 €

- création prises pour illuminations de Noël :	6 321,12 €
- esquisse faisabilité immeuble 1 Pl du Général de Gaulle :	1 740 €
- esquisse extension services techniques	1 200 €

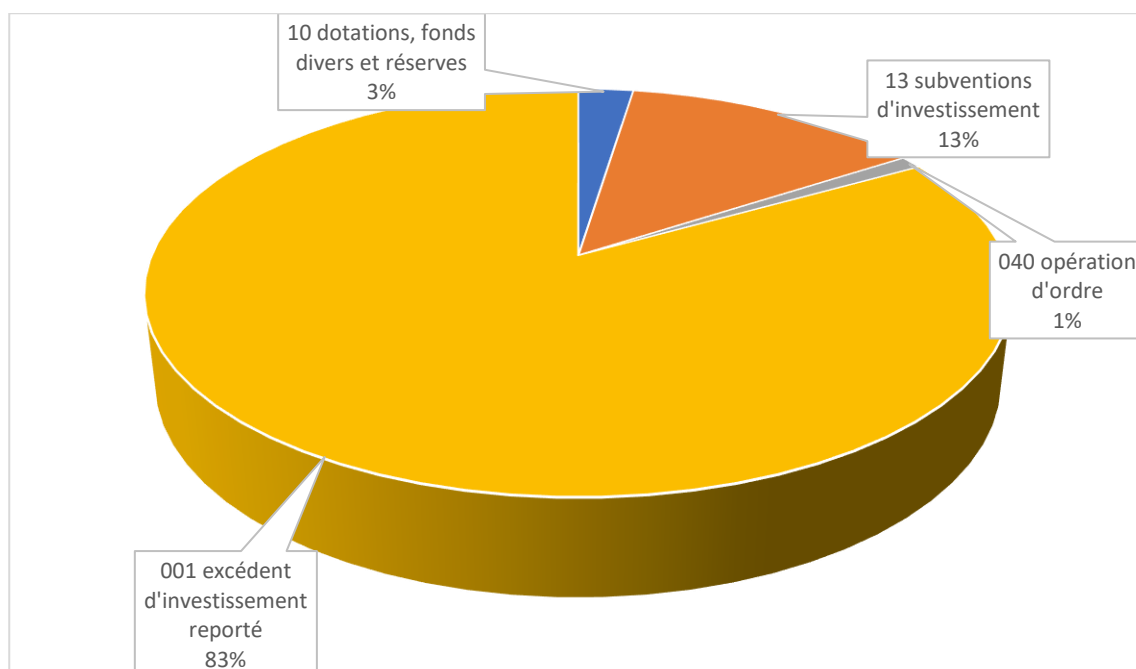
## B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Plusieurs types de recettes existent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues pour les projets d'investissement ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En 2023, la commune a enregistré 1 451 853,09 € de recettes réparties comme suit :

- recettes réelles : 230 323,74 €
- recettes d'ordre : 14 482,17 €,
- Excédent d'investissement reporté : 1 207 047,18 €.

RECETTES	VOTE BP 2023	REALISATIONS 2023
10 dotations, fonds divers et réserves	16 001.25	35 482.26
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	0.00
13 subventions d'investissement	341 100.00	194 841.48
23 immobilisations en cours	20 000.00	0.00
024 produits de cessions	1 000.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>378 101.25</b>	<b>230 323.74</b>
040 opérations d'ordre	16 556.57	14 482.17
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 556.57</b>	<b>14 482.17</b>
021 virement de la section de fonctionnement	97 044.00	0.00
001 Excédent d'investissement reporté	1 207 047.18	1 207 047.18
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 698 749.00</b>	<b>1 451 853.09</b>



Les recettes réelles perçues :

FCTVA :	15 965,93 €
Taxe d'aménagement	19 516,33 €

Les subventions perçues :

- Région pour les travaux de l'espace de vie sociale :	79 015,70 €
- Département pour travaux de l'espace de vie sociale :	59 261,78 €
- Département pour l'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise :	30 100,00 €
- Département au titre des amendes de police pour le passage piéton sur la RD 152 et la place PMR parking rue de la Barre :	9 625,00 €
- SDESM pour la mise en valeur de l'église :	2 800,00 €
- PNR pour l'étude d'aménagement des abords de la mairie :	8 680,00 €
- l'Etat (DETR) pour mise aux normes électriques école et église :	5 359,00 €

**La section d'investissement dégage un excédent cumulé de 631 767,34 €.**